



Cahier des charges et Règlement

Circuit des Meetings labellisés LANA Saison estivale 2026

La LANA renouvèle pour la saison estivale 2026 le Circuit des meetings afin de mettre en avant l'athlétisme en compétition dans notre région en partenariat avec ses comités départementaux et ses clubs.

Vous trouverez ci-dessous le règlement et le cahier des charges.

Le respect des conditions de ce document doit permettre une équité entre les athlètes et garantir la prise en compte des résultats par la FFA pour les qualifications aux Championnats de France selon les modalités en vigueur.

Tous les organisateurs des meetings Régionaux LANA doivent strictement respecter les normes ou éléments ci-dessous.

ARTICLE 1 – LES COMPETITIONS DU CIRCUIT

La LANA sélectionnera 11 manifestations qui vont intégrer le circuit de Meetings. Ces compétitions, qui seront qualificatives pour les Championnats de France, seront enregistrées sur le calendrier fédéral par la LANA avec un **niveau Régional** avec le label World Athletics.

A noter également la présence de 3 **Meetings Nationaux** (Angoulême, Poitiers et Bordeaux).

ARTICLE 2 – DATES ET EPREUVES

De manière à harmoniser le calendrier, les dates et les programmes des différentes étapes seront définis d'un commun accord entre la LANA et les organisateurs.

Le choix des épreuves devra être fait selon les 4 catégories d'épreuve :

- Sprint/Haies : 100m à 400m
- Sauts : hauteur, longueur, triple saut et perche
- Lancers : disque, poids, marteau et javelot
- Demi-fond et marche : 800m à 5000m

Les Meetings du circuit devront privilégier un format court (moins de 3H00) avec obligatoirement : 1 Courses Sprint, Haies, Demi-Fond Marche - 2 sauts – 2 lancers.



En 2026, vous pouvez également vous positionner sur des soirées à thèmes (demi-fond, sprint/haies, sauts ou lancers). Nous autoriserons 4 meetings à thèmes, les 6 autres seront sous le format traditionnel. Si vous souhaitez organiser un meeting à thème courses, nous vous demanderons de rajouter des concours afin de laisser une offre d'épreuves permettant de toucher le plus grand nombre.

ARTICLE 3 - INFRASTRUCTURES

Le Meeting devra se dérouler sur un stade classé par la FFA à un niveau Régional au moins pour les épreuves figurant au programme de la compétition.

L'organisateur devra être en mesure d'assurer les obligations de contrôle antidopage. Attention, en cas de record de France, le contrôle antidopage est obligatoire le jour de la compétition, même dans les catégories jeunes.

ARTICLE 4 – MATERIEL

Le matériel utilisé doit respecter les normes fédérales en vigueur. Les engins de lancers doivent avoir été pesés et contrôlés avant la compétition. Le compte rendu de cette pesée doit accompagner le rapport du juge arbitre désigné.

ARTICLE 5 - CHRONOMETRIE

Pour les courses, une chronométrie électrique homologuée doit être mise en place. Les manipulateurs devront fournir au Juge-Arbitre de la compétition le point zéro et toute photo « arrivée » nécessaire pour l'homologation de tout record.

La vitesse du vent doit être mesurée par un anémomètre, pour les épreuves qui l'exigent, et compilée avec les résultats informatiques.

ARTICLE 6 - JURY

Les officiels indiqués ci-après devront avoir été désignés et la liste transmise à la Ligue au moins **15 jours avant le début de la compétition.**

La Ligue peut prendre en charge les déplacements du juge arbitre et du starter.

Elle doit au minimum comporter :



- Un directeur de la compétition, faisant éventuellement fonction de directeur de réunion ;
- Un juge-arbitre de la compétition au minimum de niveau régional ;
- Un Manipulateur Chronométrage électrique
- Le responsable du secrétariat informatisé (e-logica) de niveau régional au minimum ;
- Un délégué au contrôle anti-dopage ;
- Un starter de niveau régional au minimum si des courses sont au programme de la compétition ;
- Un juge de marche faisant fonction de chef des juges de marche, de niveau régional au minimum, si des épreuves de marche sont au programme de la compétition.
- Un speaker.

Au cours de la compétition, tous les responsables d'atelier, ainsi que les principaux officiels désignés en fonction du programme de la compétition, doivent être au minimum de niveau régional.

L'ensemble des officiels de la compétition doit être licencié au titre de la saison en cours.

ARTICLE 7 – RECRUTEMENT DU JURY

Le recrutement du jury est du ressort des clubs ou comités organisateurs.

Les organisateurs devront communiquer le nom et les coordonnées de leur responsable du jury.

ARTICLE 8 - RESULTATS

Les résultats doivent être saisis, vitesse du vent compris, et validés par le juge-arbitre avant envoi au responsable SIFFA du Comité.

Ces résultats doivent être enregistrés et clôturés sur le site fédéral.

Le fichier SI-FFA de la compétition doit être déposé 3h maximum après la fin de la compétition. La composition du jury de la compétition doit être impérativement enregistrée sur E-Logica et chargée sur le SI-FFA.

Les organisateurs du Meeting devront également envoyer le fichier NXT de la compétition dans les 48H suivant la compétition à la CSO.

A l'issu de chaque étape, un classement intermédiaire sera établi de chaque athlète ayant participé.



ARTICLE 9 - RAPPORT DU JUGE ARBITRE DE LA COMPETITION

Le juge arbitre de la compétition devra envoyer son rapport dans la semaine suivante à la CSO LANA.

Il devra comprendre les annexes suivantes si besoin (records à homologuer) :

- La photo du point zéro ;
- Le compte rendu de la vérification des engins de lancers ;
- Le rapport du chef juge marche si des épreuves de marche sont disputées.

ARTICLE 10 – AIDE AUX ORGANISATEURS

La LANA s'engage à soutenir les organisateurs.

A cet effet, la LANA pourra prendre en charge le déplacement des juges suivant : juge arbitre et du starter.

ARTICLE 11 - COMMUNICATION

Une promotion du circuit sera réalisée par la LANA sur son site internet et ses réseaux sociaux afin de promouvoir les dates des différentes étapes du circuit.

Une page dédiée au circuit sera également mise en place sur le site de la LANA. Cette page listera les différentes étapes du circuit par ordre chronologique et comportera un lien vers les plaquettes qui auront été transmises par les organisateurs à la LANA.

La LANA s'engage à faire suivre les résultats après chaque étape et établira un classement au fur et à mesure de la saison afin que les athlètes connaissent leur classement. Un programme de communication spécifique sera organisé autour de ces événements.

ARTICLE 12 - VALIDATION DES PERFORMANCES

Si un ou des points du cahier des charges ne sont pas respectés la LANA se réserve le droit de la non-prise en compte des résultats pour les qualifications aux différents Championnats. Dans ce cas de figure, le club organisateur ne pourra prétendre à aucune des aides financières par la LANA.

ARTICLE 13 – ENGAGEMENTS

Les inscriptions aux Meetings seront gérées par les organisateurs. Les compétitions du circuit devront impérativement être ouvertes à tous les licenciés LANA.



ARTICLE 14 – CLASSEMENT

En individuel, pour être classé, chaque athlète devra participer à 4 compétitions de la saison Estivale 2024 :

- **2 meetings du Circuit des Meetings**
- **Meeting Zone Sud OU Meeting Zone Nord**
- **Régionaux LANA (27-28/06).**

OU

- **3 meetings du Circuit des Meetings**
- **Régionaux LANA (27-28/06).**

Le classement sera effectué sur le total des 4 performances à la table hongroise.

Le classement final sera fait toutes catégories confondues. Pour les 4 catégories d'épreuves, les 3 premiers Hommes et les 3 premières Femmes seront récompensés à la fin de la saison **(500-300-200)**.

ARTICLE 15 – CAS PARTICULIERS ET PRECISIONS :

Si un athlète effectue plusieurs courses sur un même meeting (par exemple série et finale du 100m) ce sera la meilleure performance qui sera prise en compte.

Si un athlète fait plus de 3 meeting labélisés Circuit des meetings, ce seront les 3 meilleures performances qui seront retenues.

Les récompenses seront réservées aux athlètes de la Ligue LANA.

Si à la fin de la saison, des athlètes sont à égalité, ce sera l'athlète ayant réalisé la performance la mieux coté à la table hongroise qui sera avantagé.

ARTICLE 16 – PAIEMENT DES ENGAGEMENTS :

Vous aurez la possibilité de faire payer l'engagement à votre meeting. Un minimum de 2€ devra être reversé à la Ligue par engagement, permettant de financer le speaker.

Si vous ne souhaitez pas reverser cette part, vous devrez tout de même obligatoirement avoir un speaker sur votre meeting ainsi que la sonorisation adéquate.



Une fois la liste des organisateurs définie, nous vous ferons parvenir la liste des animateurs/speakers sur la Ligue.

ARTICLE 17 - ORGANISATION LE JOUR J :

Afin de faire de chaque meeting un évènement à part entière, nous invitons chaque organisateur à mettre en place le jour de la compétition :

- Un speaker
- Photographe
- Un protocole podium
- Banderoles, oriflammes et sponsors de la Ligue
- Mise en avant des sponsors